2ère PARTIE:

CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR



I. Conclusions motivées et avis du commissaire d'enquêteur sur la réhabilitation des berges (Loi sur l'eau)

I.1 Avis du commissaire enquêteur

A l'issue de cette enquête ayant duré 34 jours consécutifs du lundi 26 septembre 2016 au vendredi 29 octobre inclus, j'ai constaté :

- Que la publicité par affichage a été faite dans les délais et maintenue pendant toute la durée de l'enquête,
- Que cette publicité a pu être vérifiée tant lors des permanences qu'aux jours correspondant à la durée de l'enquête,
- Que les publicités ont bien été faites dans deux publications du Val de Marne 15 jours avant le début de l'enquête et répétées dans ces mêmes journaux dans les huit premiers jours de l'enquête,
- Que les deux certificats d'affichage en date des 27 septembre et 31 octobre 2016 sont bien joints au dossier,
- Que le dossier relatif au projet a bien été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête au service de l'urbanisme de Villeneuve-Saint-Georges, siège de l'enquête et à l'Hôtel de Ville de Choisy-le-Roi,
- Que les éléments du dossier, étaient suffisamment complets et à même de bien présenter l'objet de l'enquête,
- Que le commissaire enquêteur a bien tenu ses permanences au service de l'urbanisme de Villeneuve-Saint-Georges et à l'Hôtel de Ville de Choisy-le-Roi, aux jours et horaires prévus.
- Que tous les termes de l'arrêté de la préfecture du Val-de-Marne ayant organisé l'enquête ont bien été respectés,
- Que le commissaire enquêteur n'a aucun incident à relater qui aurait pu perturber le bon déroulement de l'enquête,
- Que l'ensemble des remarques formulées par le public expriment des revendications qui ne semblent pas remettre en cause l'économie de ce projet.

Les principales obligations au regard des différents textes de la Loi sur l'eau ont donc bien été respectées, y compris celles découlant de textes dits « de rang supérieur ».

4(0)

сикушнивайной-т.т.
C. _{(m) decimen measurement (in-}
Torrandorezonanea (c.
r Scookbettstansk
victormanante
e (*) ***********************************
esattiye kutta satalistirin kaja
rink _{datal} or ³ Vajonnidasionovito
Vajikonenovamaje Valamani
Voletein Voletein
Control of
Applications (general-legal consequential) (consequential)
COLORS
ANDERSONAL CONTRACTOR AND
. A
* Augustus and processing of
inggg practice of the control of the
LEASON SECTION

1.2 Conclusions motivées du commissaire enquêteur

Etant donné que ce projet :

- D'une manière générale, respecte les dispositions réglementaires du Code de l'environnement,
- Qu'il prend en compte les orientations de DCE 2015, du SDAGE, du PPRI, de la ZPPAUP et du SRCE lle de France;
- Que l'enquête a été organisée et s'est déroulée conformément aux articles R.123-1 à R.123-19, L.214-1 et suivants du code de l'environnement ;
- Que l'autorité environnementale a émis des conclusions positives ;
- Que le département du Val-de-Marne s'engage à prendre en compte les demandes du public ;
- Que le département du Val-de-Marne s'engage à prendre en compte les observations de l'autorité environnementale ;
- Que le département du Val-de-Marne s'engage à protéger les zones humides durant les travaux;
- Que le département du Val-de-Marne s'engage à protéger le patrimoine en collaboration avec les services compétents ;
- Qu'elle est en cohérence avec le futur développement de Villeneuve Saint-Georges ;
- Que l'équilibre écologique du site n'est pas altéré ;
- Que la majorité des observations enregistrées sur le registre d'enquête est favorable au projet;
- Compte tenu de l'ensemble des appréciations que j'ai formulées sous chacun des avis :
- Qu'enfin cette préservation des berges de la Seine et un atout pour que la commune de Villeneuve-Saint-Georges puisse poursuivre son légitime développement,

Après l'étude du dossier, la visite du site, de l'analyse des observations et des questions déposées pendant l'enquête, des informations complémentaires recueillies auprès du maître d'ouvrage et des considérations ci-dessus j'exprime les deux recommandations suivantes:

RECOMMANDATION: (La recommandation correspond à des préconisations vivement souhaitées et le commissaire enquêteur demande qu'elles soient prises en considération.)

Recommandation n° 1

Programmer les moyens qui permettent d'anticiper sur les informations relatives aux inondations et l'application des règles de sureté des ouvrages hydrauliques, décret N°2015-526 du 12 mai 2015 et l'article R.214-116 du code de l'environnement (page 8, paragraphe 10-2-5).

(
e de la conferencia del la co
*Contraction of the Contraction
reading)
£
Cuspedinaleastilli.
*
*Ullinguardian
September 1
£
A COLUMNICATION OF THE COLUMNI
augs ^a
(···
edit version of the
,
Voganioni state de amagiga
atternation .
er ->
* Contraction of the Contraction
(
£ \
sattatemente (free
ATT year menosege
tehmikk
€ \
ed tournellement by
\$ /
N _{1/2}
Nygasangahasan
TESTINGEN COMPA
4
ANTIDOS :
£ .
Communication Actionstating Ac
f .
e contraction of the contraction
Addressed
10000011170m
H .
W(1)
120000000000000000000000000000000000000
-
Septembers 202
literacy.
į ·
*ITTO CONTRACTOR OF THE PARTY O
22

Recommandation n° 2

Préserver la faune et la flore existante et réimplanter les espèces végétales impactées par les travaux de réhabilitation dans le milieu réhabilité.

En conclusion, j'émets un AVIS FAVORABLE et sans réserve avec les deux recommandations ci-dessus, à la préservation des berges de la Seine à Villeneuve Saint-Georges.

Le Commissaire enquêteur

Manuel GUILLAMO

Fait et clos au Perreux-sur Marne

le 25 novembre 2016

T _{Legglo} wdm99A9thqa
V _{elles} sepakarakskiste
Valleziorezizziolokoja
Vicinsiaanosti.
HAID+ VillerOxtonea
Wagusaloidi Vagusaloidil
/ Wedgewinescom
Was
Security of the second security of the second security of the second sec
W _i chardocesteateathillings
To a constitution of the c
Algorisman (control of the second of the sec
Seggerondellerenmeger
collecture commetatives
*Commissions and the commission of the commissio
Segundualistations
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
SHARRINGS ACCEPTANT
militariosis usino
Venadimacijus

II. Conclusions motivées et avis du commissaire d'enquêteur sur la réalisation d'une piste cyclable

II.1 Avis du commissaire enquêteur :

Même avis que précédemment pour l'enquête sur la réhabilitation des berges.

II.2 Conclusions motivées du commissaire enquêteur :

- Que l'autorité environnementale a émis des conclusions positives ;
- Que la voie cycliste le long de la Seine satisfait aux critères de définition de la voie verte;
- Que ce projet complète la piste cyclable déjà existante qui court le long de la Seine ;
- Qu'elle est en cohérence avec le PLU de Villeneuve-Saint-Georges ;
- Que l'équilibre écologique du site n'est pas altéré ;
- Que la majorité des observations du public enregistrées sur le registre d'enquête est favorable au projet ;
- Compte tenu de l'ensemble des appréciations que j'ai formulées sous chacun des avis;
- Qu'enfin **cette réalisation d'une piste cyclable** et un atout pour les circulations douces de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Après l'étude du dossier, la visite du site, de l'analyse des observations et des questions déposées pendant l'enquête, des informations complémentaires recueillies auprès du maître d'ouvrage et des considérations ci-dessus j'exprime les deux recommandations suivantes:

RECOMMANDATION: (La recommandation correspond à des préconisations vivement souhaitées et le commissaire enquêteur demande qu'elles soient prises en considération.)

Recommandation n° 1

Prévenir suffisamment tôt, chaque propriétaire de parcelle, concerné par une éventuelle extension de la piste cyclable afin de négocier l'autorisation d'implantation ou établir et signer les conventions qui autorisent cette réalisation.

Recommandation n° 2

Il serait souhaitable d'ouvrir en quelques endroits le garde-corps de la piste cyclable et d'intégrer un cheminement jusqu'à la Seine pour permettre aux pêcheurs de s'installer et de pratiquer leur activité.

v _{ii} , , , , , and , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,

Voudentersone.
Vojsenińinis
on law
Collegens of Colle

Washermore) Valence
Negociantespizacji.
diffigurenceanning (VCs.
Vageguaring-volutiongsgjer
(Althoughouth87b)
Accommensation of the second
Syspential and the second seco
engabilanega/BEHBBBB
ilegersee,you middlessed is
*Accommensuration of the control of
* COLLEGATE STATE OF THE PARTY
and wood filter

Tregspectavities
E-7

En conclusion, j'émets un AVIS FAVORABLE et sans réserve avec les deux recommandations ci-dessus, à la réalisation d'une piste cyclable à Villeneuve Saint-Georges.

Le Commissaire enquêteur

Manuel GUILLAMO

Fait et clos au Perreux-sur Marne

le 25 novembre 2016

4,4

	*Constantification of the Constanting of the Consta
	*Commence of the comment of the comm
	Visua-solvensation
	Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y Y
	incipio Sepannishinias
	navê y

	V _L residence
	Vanishingania, Seegas
	Vacqueseconomical application of the control of the
	Second and
	Keenga (Alla Alla Alla Alla Alla Alla Alla Al
	State Spirit Automobilities
	Section of the sectio
	A ARRONDAMENTOS ANTOS
	Active experiences
	upatinopatilinatips vica-locovitationapp
	c _{CD} LEONESTRIBALINGS
	-cdPrepargreeamin-
	4 _{max} tyotsoxxxxsexs
	"U ''''''''''''''''''''''''''''''''''''
	Carried Segregation Section 1
	Standard Co.

ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE : LOI SUR L'EAU : REALISATION D'U	JN ITINERAIRE
CYCLABLE ET REHABILITATION DES BERGES A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	E/ 16000065/94



3^{ère} PARTIE:

ANNEXES

ANNEXE 1a ORDONNANCE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Melun, le 20/06/2016

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

43 rue du Général de Gaulle Case postale 8630 77008 Melun Cedex Téléphone : 01.60.56.66.30 Télécopie : 01.60.56.66.10

Greffe ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00 E16000065 / 94

Monsieur Manuel GUILLAMO 6 rue Robert Diaquin 94170 LE-PERREUX-SUR-MARNE

46

<u>Dossier n°</u>: E16000065 / 94 (à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION CE + PROVISION

<u>Objet</u>: Loi sur l'Eau : réalisation d'un aménagement global intégrant la construction d'un itinéraire cyclable sur environ 2 kilomètres et la réhabilitation des berges en vue de leur consolidation, protection et valorisation sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges ; cette enquête publique environnementale aura lieu le territoire des communes de Villeneuve-Saint-Georges et de Choisy-le-Roi

Monsieur.

. (

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de courrier, la déclaration sur l'honneur que vous trouverez sur le site internet du tribunal administratif de Melun, dûment complétée et signée.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 dudit code, le commissaire enquêteur transmet simultanément à l'autorité organisatrice et au Tribunal administratif une copie de son rapport et de ses conclusions motivées, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Enfin, afin de permettre le règlement futur de vos indemnités, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Greffier en Chef, ou par délégation,

Certaines informations faisant l'objet d'un enregistrement informatique pour les besoins de l'instruction et du suivi de dossier, un droit d'accès et de rectification des données personnelles peut être exercé auprès du président du tribunal administratif.

			*Gadviduma Mizzija
			^C C _{Optob} ardedo
			tunibacom
			estacco
			*COMMUNICATIVATIVA
			*coasammanagasi
			Nagara Maria
			Blazzi
			v _{essiss} amanuntings
			Samuel Section 1
			FORTHWEIGHNEETING.
			egoloomi real actory
			remontor
			Bertellenszgyv
			Kalasininina alaanii
			Yusimateoratasisis
			Nonotation (CPV)
			110
			чендинатительной в
			upplimatelyages
			4 _{equis} httimmaasi
			Se
			NATED SAME
			ppippanensicas (5)

ANNEXE 1b: ORDONNANCE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

17/06/2016

Nº E16000065 /94

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

VU enregistrée le 15/06/2016, la lettre par laquelle le Préfet du Val-de-Marne demande la désignation d'un commissaire-enquêteur en vue de procéder à une enquête publique environnementale ayant pour objet :

- Loi sur l'Eau : réalisation d'un aménagement global intégrant la construction d'un itinéraire cyclable sur environ 2 kilomètres et la réhabilitation des berges en vue de leur consolidation, protection et valorisation sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges ; cette enquête publique environnementale aura lieu le territoire des communes de Villeneuve-Saint-Georges et de Choisy-le-Roi ;

VU le code de l'environnement;

Vu la décision, en date du 1^{er} octobre 2015, par laquelle la présidente du tribunal a donné délégation à Mme Nathalie Mullié, vice-présidente du tribunal administratif de Melun, pour signer les actes de procédure et décisions entrant dans le cadre des enquêtes publiques prévus par les articles R. 123-1 et suivants du code de l'environnement;

DECIDE

- ARTICLE 1 : Monsieur Manuel GUILLAMO est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Monsieur Jacques DAUPHIN est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 3: Le CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE versera dans le délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP compte n° (code IBAN: FR 92) 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 1 000 euros.
- ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 5: La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, à Monsieur Manuel GUILLAMO, à Monsieur Jacques DAUPHIN, à Monsieur le Directeur du Conseil Départemental du Val-de-Marne et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Melun, le 17/06/2016

. ₹

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recouvrée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.

47

47

étéguée,

	Companies and section of the control
	*Company and American
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Vancantamentijs
	Same Same Same Same Same Same Same Same
	Name .
	Auguston execution of the state

	* interest de la constitución de
	Vigorijanou
	egibilizarinings
	Vagarinasyonasya

	- Company of the Comp
	** ** ** ** ** ** ** ** ** **
	Temperaturi de la constitución d
	See
	nouture vego
	Westbourney 6
	outhorized bases
	Variation

ANNEXE 2: ARRETE PREFECTORAL

ARRETE PREFECTORAL n°2016/2447 du 27 juillet 2016

portant ouverture de l'enquête publique relative à la construction d'une piste cyclable et à la réhabilitation des berges de Villeneuve-Saint-Georges.

Le Préfet du Val-de-Marne Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-19, L.214-1 et suivants, R.122-1 à R.122-15,

R.123-1 à R.123-27, R.214-1 et suivants,

VU le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU, Préfet du Val-de-Marne,

VU le décret du 26 juillet 2014 nommant Monsieur Denis DECLERCK, Sous-préfet chargé de mission auprès du Préfet du Val-de-Marne,

VU l'arrêté préfectoral n°2016/105 du 15 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Denis DECLERCK,

Sous-préfet chargé de mission, Secrétaire général adjoint de la préfecture du Val-de-Marne,

VU les arrêtés inter préfectoraux n°2008/88 du 8 janvier 2008 et n° 2010/6845 du 30 septembre 2010 portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de la prise d'eau, autorisation de traitement et de distribution d'eau potable et autorisation de prélèvement et de rejet en Seine de l'usine du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France sise à Choisy-le-Roi,

VU les arrêtés inter préfectoraux n°2007/3123 du 6 août 2007 et 2010/6844 du 30 septembre 2010 portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de la prise d'eau, autorisation de traitement et de distribution d'eau potable et autorisation de prélèvement et de rejet en Seine de l'usine de la société Eau de Paris dite d'Orly sise à Choisy-le Roi,

VU l'arrêté n°2007/4410 du 12 novembre 2007 portant approbation de la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine et de la Marne dans le département du Val-de-Marne,

VU la demande d'autorisation réceptionnée le 11 mai 2015, au titre de la loi sur l'eau, présentée par le Conseil départemental du Val-de-Marne, complétée le 11 juin 2015 et 22 décembre 2015, relative à la construction d'une piste cyclable et à la réhabilitation des berges de Villeneuve-Saint-Georges,

VU l'absence d'avis de l'Autorité environnementale, le projet susvisé n'étant pas soumis à étude d'impact, au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement,

VU l'avis favorable du 29 juillet 2015 de la Fédération Interdépartementale de Pêche,

VU l'avis favorable du 29 juillet 2015 des Voies Navigables de France (VNF),

VU l'avis favorable du 26 février 2016 de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, délégation territoriale du Val-de-Marne (ARS),

VU l'avis favorable du 1er mars 2016 de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA),

VU la décision du 5 avril 2016 de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

d'Ile-de-France (DRIEE IDF) – Service Police de l'Eau (SPE) – Cellule Paris Proche Couronne prolongeant, le délai d'instruction,

VU l'avis du 5 avril 2016 de la DRIEE IDF – Service Police de l'Eau (SPE) – Cellule Paris Proche Couronne déclarant le dossier recevable et demandant l'ouverture d'une enquête publique,

VU la décision n°E16000065/94 du 17 juin 2016 du Tribunal administratif de Melun portant désignation du commissaire enquêteur,

CONSIDERANT que le dossier est suffisamment complet et régulier pour être soumis à enquête publique, **SUR** proposition du Secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Conformément aux dispositions des textes précités, il sera procédé pendant 34 jours consécutifs, du

26 septembre 2016 au samedi 29 octobre 2016 inclus, sur le territoire des communes de Villeneuve-Saint-Georges

Choisy-le-Roi à une enquête publique concernant la construction d'une piste cyclable et la réhabilitation des berges de Villeneuve-Saint-Georges.

Le responsable du projet est le Conseil départemental du Val-de-Marne, dont le siège est situé Hôtel du département, avenue du Général de Gaulle 94000 Créteil. Service instructeur : Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement, immeuble Thalès, 25 rue Olof Palme 94000 Créteil.

L'enquête portera sur la demande d'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, relevant de la nomenclature figurant au tableau annexé à l'article R. 214-1 du code de l'environnement, sous les rubriques :

- 3.1.2.0. – Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :

1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) ;

[...]

Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à plein bords avant débordement.

- 3.1.4.0. – Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes :

[...]

2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (D).

ARTICLE 2: L'enquête publique sera conduite par le commissaire enquêteur titulaire, Monsieur Manuel GUILLAMO, Général, en retraite et Monsieur Jacques DAUPHIN, Inspecteur des sites à la direction régionale de l'environnement (DIREN), en retraite, commissaire enquêteur suppléant.

<u>ARTICLE 3:</u> Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges, Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Patrimoine, 22 rue de Balzac 94190 Villeneuve-Saint-Georges.

ARTICLE 4: Le public sera informé par la publication d'un avis annonçant l'ouverture de l'enquête, publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Val-de-Marne.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera publié par voie d'affiches dans les locaux de la Préfecture du Val-de-Marne et mis en ligne sur son site Internet.

Cet avis sera publié dans les mêmes conditions de délai et de durée par voie d'affiches, et éventuellement par tout autre procédé, par les soins du maire de Villeneuve-Saint-Georges ainsi que sur les lieux ou au voisinage de la réalisation du projet.

Le périmètre du projet susnommé étant situé, pour partie, sur la commune de Choisy-le-Roi, des affiches devront être apposées, dans les mêmes conditions mentionnées ci-dessus, par les soins du maire de cette commune.

Les affiches devront être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012, visibles et lisibles de la voie publique.

L'accomplissement de ces formalités de publicité sera certifié, chacun en ce qui le concerne, par le Préfet du Val-de-Marne et par les maires concernés, à l'issue de l'enquête.

ARTICLE 5: Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges, 22 rue de Balzac, Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Patrimoine, ainsi qu'à la mairie de Choisy-le-Roi, Place Gabriel Péri, Service Urbanisme et Foncier, aux jours et heures d'ouverture habituelle des services.

Une copie du présent arrêté, le résumé non technique seront consultables sur le site Internet de la préfecture du Val-de-Marne, à l'adresse suivante : http://www.val-de-marne.gouv.fr

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture habituelle des services :

- à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges, 22 rue de Balzac, Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Patrimoine,
- à la mairie de Choisy-le-Roi, Place Gabriel Péri, Service Urbanisme et Foncier.

Il pourra également les adresser par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public, au siège de l'enquête, dans les meilleurs délais.

Toute information relative au projet pourra être demandée auprès du responsable du projet :

Conseil départemental du Val-de-Marne, dont le siège est situé Hôtel du département, avenue du Général de Gaulle

94000 Créteil. Service instructeur : Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement, immeuble Thalès, 25 rue Olof Palme 94000 Créteil.

ARTICLE 6 : Le commissaire enquêteur, Monsieur Manuel GUILLAMO, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales sur ce dossier, aux jours et heures suivants :

VILLENEUVE-SAINT- GEORGES	Vendredi 30 septembre 2016 de 13h30 à 16 h30	2016 Direction de l'Aménagement, l'Urbanisme et du Patrimoine	
	Mercredi 19 octobre 2016 De 13h30 à 16h30	22 rue Balzac 94190 Villeneuve-Saint-Georges	
	Samedi 29 octobre 2016 9h00 à 12h00		
CHOISY-LE-ROI	Samedi 8 octobre 2016	Hôtel de Ville	
	de 9 h à 12h00	Service Urbanisme et Foncier Place Gabriel Péri	
		94607 Choisy-le-Roi Cedex	

En cas d'empêchement, Monsieur Manuel GUILLAMO sera suppléé par Monsieur Jacques DAUPHIN.

ARTICLE 7: A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis sans délai à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, celui-ci rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet (Conseil départemental du Val-de-Marne) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables à la :

Préfecture du Val-de-Marne Direction des Affaires Générales et de l'Environnement Bureau des Installations Classées et de la Protection de l'Environnement 21-29, avenue du Général de Gaulle 94 038 Créteil Cedex

Ce délai pourra être reporté sur demande motivée du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Madame la Présidente du Tribunal administratif de Melun.

ARTICLE 8: Le Préfet du Val-de-Marne adressera, dès réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur au responsable du projet et aux maires des communes concernées pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront mis en ligne sur le site internet visé à l'article 4, pendant la même durée.

ARTICLE 9: L'indemnisation du commissaire enquêteur, ainsi que les frais d'affichage et de publication, sont à la charge du responsable du projet.

ARTICLE 10: Les conseils municipaux des communes de Villeneuve-Saint-Georges et Choisy-le-Roi seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 11: A l'issue de la procédure, le Préfet du Val-de-Marne prendra, par arrêté préfectoral, une décision d'autorisation ou de refus de la demande présentée par le Conseil départemental du Val-de-Marne.

ARTICLE 12: Le Secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, les Maires des communes de Villeneuve-Saint-Georges et Choisy-le-Roi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

Le Préfet.

ANNEXE 3a: AVIS DE LA DRIEE



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France

Service Police de l'Eau

Cellule Paris Proche Couronne

Nos réf. : 75-2015-00155 - DLE 16/196 Vos réf. : Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau Affaire suivie par : Claire MAYET

claire.mayet@developpement-durable.gouv.fr Tél.: 01 71 28 46 91 - Fax: 01 71 28 47 31

Courriel: cppc.spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

	SG
	SGA
<u></u>	Dir Cab
E	SP Nogent
	SP L'Haÿ
	SIDSIC
-MARNE	DRHAFI
	DRCT
	DII
(10	DAGE X
	SCAD
	DDCS
	DDPP
Paris, le 0 5 AVR.	21118
Paris, le U 5 AVR.	DT Die
	UT-DF# 1
	UT-D
La chef du service police de	ருeau
_	DD-A
à	DOFIC
•	DTSP
Madame la chef du bureau	
classées pour la protection	de l'environnement

services Pour Pour destinataires attrib Info

Préfecture du Val-de-Marne 21-29 avenue du Général de Gaulle 94011 CRETEIL cedex

LR_AR: 1A18098298559

Objet : Avis de recevabilité du dossier de demande d'autorisation relatif à la construction d'une piste cyclable et à la réhabilitation des berges de Villeneuve-Saint-Georges - Ouverture d'enquête

PJ: dossier loi sur l'eau (version modifiée décembre 2015 et note complémentaire) avis obligatoires reçus de l'ARS et de VNF à joindre au dossier d'enquête courrier de prolongation de l'instruction

Mon service instruit le dossier de demande d'autorisation au titre des articles L. 214-1 à 214-6 du code de l'environnement (loi sur l'eau) concernant l'opération suivante :

Construction d'une piste cyclable et réhabilitation des berges de Villeneuve-Saint-Georges (94)

présentée par le conseil départemental du Val-de-Marne, déposé au guichet unique le 11 mai 2015, complété sur sa forme le 11 juin 2015, et enregistré sous le numéro Cascade 75-2015-00155.

1 - OBJET DE L'AUTORISATION

Le conseil départemental souhaite réaliser un aménagement global intégrant la construction d'un itinéraire cyclable sur environ 2 km et une réhabilitation des berges en vue de leur consolidation, protection et valorisation.

Ce projet devrait permettre de renforcer « les trames vertes et bleues » le long des voies d'eau, conformément aux orientations du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).



Avec accusé de réception

Certificat FR015650-2 Champ de certification disponible sur : www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

10, rue Crilion - 75194 Paris cedex 04 - Tél : 33 (0)1 71 28 45 00 - Fax : 33 (0)1 71 28 46 00

		ı

ANNEXE 3b: AVIS DE LA DRIEE

Cette phase d'enquête administrative et d'analyse par le service instructeur a conduit à l'envoi d'une demande de compléments le 6 octobre 2015. Au vu des éléments de réponse apportés par le pétitionnaire, le dossier a été considéré comme suffisamment renseigné pour pouvoir être jugé régulier.

Les avis joints de l'ARS et de VNF devront être joints au dossier d'enquête publique.

Un courrier de prolongation de l'instruction du dossier au-delà du délai réglementaire de six mois prévu par l'article R. 214-9 du code de l'environnement a été adressé au pétitionnaire le 5 avril 2016.

5 - CONCLUSION

Le dossier présenté est considéré comme recevable et peut désormais, en application de l'article R. 214-8 du code de l'environnement, être soumis à enquête publique dans les conditions prévues aux articles R.214-1 à 23 du code de l'environnement.

Au regard des caractéristiques du projet et des incidences possibles identifiées, une durée de 30 jours apparaît comme suffisante. Du fait de la réalisation d'une partie des travaux sur la commune de Choisy-le-Roi, il est proposé que le périmètre de l'enquête publique comprenne les communes de Villeneuve-Saint-Georges et Choisy-le-Roi.

La chef du service de police de l'eau

Julie PERCELAY

weeks Valed
MANAMETERMANEN
Company of the Compan
, Vzpropionalnosii
. Gildeanneille
and south or
Subjection and the subjection of the subjection
i a likinonna kita nomban
. · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Ų
Tary mandrates to the company of
· varianssecons/econgs
Standillalanddoseneangst*
*vezkoneomá sieraup
APTEMPA A CONTROLLER
kajassississississississississississississi
alogi.
*unnerennouvernouv
*cojanologizamicojajojo
No continue
trains
ed francoscotolol Lucuin
- Character Control Co
Neolina (tradicos)
- I

ANNEXE 4: AVIS DE L'ARS



Contrôle et Sécurité Sanitaires des Milieux

Affaire suivie par ; Jean-Marc AMBRUSTER/Clément PIETIN Courriel ; <u>Jean-Marc.ARMBRUSTER@ars.sante.fr</u> <u>clement.pietin@ars.sante.fr</u>
Téléphone: 01 49 81 87 74/83 Télécopie : 01 49 81 87 78
 Réf : 75-2015-00155-DLE16055 PJ : 0

2 6 FEV. 2016

DRIEE Île-de-France Service Police de l'Eau Cellule Paris Proche Couronne 10 rue Crillon 75194 Paris cedex 04

A l'attention de Madame Claire Mayet

Objet : Avis sur le dossier lol sur l'eau relatif au projet d'aménagement des berges à Villeneuve-Saint-Georges.

Madame,

Créteil, le

. (

Par courrier reçu le 03 février 2016, vous avez sollicité mon avis sur le complément de dossier de demande d'autorisation souscrit au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement relatif au projet d'aménagement des berges à Villeneuve-Saint-Georges.

Après étude des compléments apportés, je vous informe que l'ensemble de mes remarques ont été correctement intégrées. Ainsi, l'Agence régionale de santé Île-de-France émet un avis favorable au projet.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréez, madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Délégué Territorial,

L'Ingénieur du Génie Sanitaire

Alfora GPENETIER

25 Chemin des Bassins - CS 80030 94010 CRETEIL CEDEX Standard 01 49 81 86 04

	Comparation and the control of the c
	*www.combotion.com
	Vanacemonton
	Tomas Commonwealth
	weeps
	annentronosas;;
	Communication of the Communica
	Section 1
	Cateronicostation
	The state of the s
	Vagatine visitation
	Control-telescope (Control-telescope) Control-telescope (Control-teles
	mercan district and the second
	Constitution (Constitution Constitution Cons
	Valationsonomassas

	*Guessianistics
	*** Continuo numbro.
	. Silitati
	nationality Ven
	ennum richtster v

ANNEXE 5: AVIS DES VOIES NAVIGABLES DE FRANCE



2 9 JUIL, 2015

Direction territoriale Bassin de la Seine

> Unité territoriale Seine Amont

Bureau des affaires générales et domaniales joinville-le-Pont,

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie île-de-France Service Police de l'eau 10, rue Crillon 75194 – PARIS CEDEX 04 A l'attention de Mme Claire MAYET

Objet: Dossier d'autorisation souserit au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement relatif au projet d'aménagement des berges de Villeneuve-Saint-Georges (94) Référence: CL /2015/ Affaire suivie par Christine LENIEF

Artaire suivie par Christine LENIEF
Instructrice du pôle de gestion du domaine public fluvial.



Madame,

Suite à votre courrier en date du 19 juin dernier, concernant un dossier demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau relatif au projet d'aménagement des berges de Villeneuve-Saint-Georges (94), je vous informe que j'émets un avis favorable à ce dossier.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Accueil uniquement sur rendez-vous

Le Chef du Pôle gestion du domaine public

Sandrine MICHOT

1 avenue Pierre Mendes-France – 94340 JOINVILLE LE PONT T. +33 (0)1 45 11 71 80 F. +33 (0)1 45 11 71 99 www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif.

article L 4311-1 du code des transports TVA Intracommunautaire FR 89 130 017 791

SIRET 130 017 791 00034, Compte bancaire : Agent agent comptable secondaire de VNF, cuvert à la DRFIP l'e-de-France et de Paris
n° 10071 75000 00001003259 17, IBAN FR78 1007 1750 0000 0010 0525 917, BIC n°TRPUFRP1

·		

ANNEXE 6: AVIS DE LA FEDERATION DE LA PECHE



Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en lie-de-France Service Police de l'Eau Cellule Paris Proche Couronne 10 Rue Crillon 75194 Paris Cedex 04

Le Kremlin-Bicêtre, le 29 juillet 2015

<u>V/Réf</u> : CM / 75-2015-00155

N/Réf: ME

<u>Objet</u>: Dossier d'autorisation souscrit au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement relatif au projet d'aménagement des berges de Villeneuve-Saint-Georges (94).

Madame,

Par lettre du 19 juin 2015, vous avez bien voulu m'informer de la demande d'autorisation relative au projet d'aménagement des berges de Villeneuve-Saint-Georges, déposée par le conseil départemental du Val-de-Marne. Ce projet comprend des travaux de consolidation de berge, de restauration et valorisation écologique et de renaturation du talus.

Après lecture attentive du dossier, et notamment du document d'incidence, J'émets un avis favorable sur cette demande.

J'attire cependant votre attention sur le fait de laisser des zones propices à l'activité de pêche : surfaces entre 1 et 2 m², sans végétation, planes, et facilement accessibles. La prise en compte de ce souhait est importante afin qu'il n'y ait pas de conflits entre les usagers, et que les pêcheurs (privés de poste de pêche) ne détériorent pas les aménagements végétaux réalisés.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Président fédéral

Louis LINDIER

Fédération de Paris, Houts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique 4, rue Etienne Dolet 94270 Le Kremlin-Burêtre Tél. 01-53-14-19-80 Fax 01-53-14-19-81

	1
	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR
	Changeshoop
	voorage
	alandan kiri d



délégation interrégionale Nord-Pas-de-Calais, Picardie, lie-de-France, Haute et Basse-Normandie

Madame la Chef du service Police de l'Eau Paris Proche Couronne, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie Ile-de-France Service Police de l'Eau Cellule Paris-Proche-Couronne

A l'attention de Mme Claire MAYET

Nos réf : 75-2015-00155-DLE16055

N/Réf: 2016-RV-11

Dossier suivi par : Rémi VILLALTA, Astrid MOREL Courriel : remi.villalta@onema.fr. astrid.morel@onema.fr

Compiègne, le 1er mars 2016

Objet : Dossier d'autorisation relatif au projet d'aménagement des berges de Villeneuve-Saint-Georges

Madame,

Suite à l'examen du dossier de compléments de demande d'autorisation transmis en date du 8 février 2016, relatif à « la réhabilitation des berges naturelles et création d'un itinéraire cyclable face à la gare de Triage à Villeneuve-Saint-Georges », je vous fais part des observations de mes services au sujet des compléments transmis.

- Les aménagements proposés n'appellent pas de remarques particulières, outre la nécessité de diversifier les aménagements en haut de berges afin de favoriser la recréation de différents types d'habitats.
- Un suivi suite à la réalisation des opérations de renaturation est indispensable. Outre celui proposé pour la flore, il est nécessaire de suivre à une fréquence bisannuelle l'évolution des berges à travers l'étude des compartiments suivants :
 - · stabilité des berges aménagées,
 - revégétalisation des berges aménagées,
 - · évolution des faciés d'écoulement,
 - évolution des berges au niveau de l'emprise travaux et en aval de celle-ci (érosion).

En conclusion et sous réserve du déploiement d'un suivi adapté, j'émets un avis favorable aux modalités de mise en œuvre du projet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le délégué interrégional

Pièce jointe : un avis technique détaillé

Patrick POYET

Page I sur I

ONEMA – Délégation interrégionale – 2 rue de Strasbourg 60200 COMPIEGNE Tel 03 44 38 52 52 – fax 03 44 38 52 53 – www.onema.fr

*** **********************************
The state of the s
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
en Caracinos

*** Vanconomies** **Control Control **Control Control **Control **Control
dense.
Verificaceratic _{s and set} or
Wildingstandard
Sampleman (
C · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
y dispersemental management of the control of the c
· **
No. of the control of
annab
Contraction of the Contraction o
Distribution 2 to 1 to
numodatatists:
AND
*Chandonautrinu

ANNEXE 8a: INSERTION DANS LA PRESSE (« LE PARISIEN » DU 6 SEPTEMBRE 2016)

fisair d'évoquer la championne olympique Estelle Mossely, lundi soir sur le ring du gymnase Jesse Öwens de Champigny, pour voir les youx de Shanna se mettre à briller, Comme plusieurs fillettes, la Cam-Comme plusieurs fillettes, la Cam-plinoise de 8 ans s'essayalt à la boxe à (loccàsion de la reprise des entrat-nements, du : Réd. Star. Club. de Ghampigny

Champigny

((l'es) Voir boxer a la teler cel sagrier, c'est le, déclic cel sagrier cel sagrier de la company des associations samedi, le club a



Championy, Lundisoir, Plusieurs filles se sont essayaçes a la boxe, notatriment influencées par le succès d'Estelle Mossely, médalliée do raux 10. (1771. à Okmin)

vu le nombre de filles qui comptent s'inscriné exploser. « L'effet JO est flagrant, on négocie même un créneau de plus au gymnase avec la mairie pour faire face à la demande », se réjouit Akli Mazouzi, trésocies du alibi » Tes voir boyar à la de », se réjouit Akli Mazouzi, tréso-rier du club. « Les voir boxer à la télé et gagner, c'est le déclic en

LAURE PARNY

mais dé d'urgen

CHA Do

■ Après rue Gué me du t suite à l déplace Leclera Leclerc

Edition de Rédaction Agnès Viv Quentin Li Louis Mou Abonne

LES ANNONCES JUDICIAIRES ET

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2016 pour la publication des annoncés judiciaires en figures par anété de ci 60 (4.45 e) - 75 (5.50 e) - 77 (5.24 e) - 78 (5.24 e) - 91 (5.24 e) - 92 (5.50 e) - 93 (5.50 e) - 94 (5.50 e) - 95 (5.50 e) - 94 (5.50 e) - 95 (5.50 e)

Enguete Enquere publique

PREFET DU VAL-DE: MARNIE
DIRECTION DES AFFAIRES
GENERALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES INSTALLATIONS
LASSES ET DE L'A PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
21/25, AVENUE DU GENERAL
A DE GAULLE
DE 080 CRETELL CEDEX:
1,46 68 60 00
WWW.Val-de-marma-gouv,fr

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - Code de l'Environnement -

Par arrêté préfectoral n° 2016/2447 du 27 juliel 2016 à été prescrite l'ouverture d'une énquête publique, sur les communes de vilrepeuve Saint-Goorges of Choley-le-Poi, poir la construction d'une piste cyclatje et la réhabitation d'une piste cyclatje et la réhabitation des bérges de Viseriune Saint-Georges. La demanda d'autorisation présentée, au line de la cli sur l'eau par le

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAL-DE-MARNE

neive de la nomencialure des opérations soumises à autorisation ligurant au tableau annexé à l'article R. 214-1 du code da l'environnement, sous les nutrimes.

3.1.2.0. Installations, overtiges, linavaux ou estimates, condussant a modifier te product on long ou le product lavores de la conductation de coux viers à la ribinque 3.1.4.0, ou condusant à la dehyation d'un cour d'eau.

1° Six une longueux din cours d'eau supérioure ou égals à 100 m (A);

Le lit mineur d'un bours d'aau ég respèce reconvert par les eaux cousint à plan bonts avant (éboodement

3.1.4.0. Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétalos vivantes :

2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (D)

Cotte enquete durera 34 jours et ce déroulera du lundi 28 septembre 2016 au sameal 29 octobre 2016 inclus. Elle será conduite per M. Manuel GUILLAMO, commissaire enquêteur M. Jacques DALPAIN, a été disigné contras commes de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier visó di-dessus sera consultable, pendant foute la durée de l'enquête, à la maire de Villenc. No Sant-Georges, 22 rue de Batzec, Direction de l'Amenagement, de l'Urbanisme et du Patrimona, ainsi qu'à la maire de Cholsy-le fuy, Paco Gabriel Pári, Servico Urbanisme et Foncier, aux jours et heures d'auverture habituete dessenvicas.

sentos:

Il sora déposé, un registre d'enquéte à feutlets non motivies, coté et paraphe par le commissaire enquêteur, à la mario de Vileneure. Sent l'Aeorges, 22 rus de Dotrec. De reliein de l'Ambragement, de l'Ubenisme et du Patrinione, ams qu'à la marie de Chois ye, Por, Pièce Gabriel Pein, Sontice Uripaisme et Foncier.

Le sloge de l'anguete est fixa à la Direction de l'Ambragement, de l'Ubenisme et d'ul Petrinione, 22 rus datas a Vitaminné Sent l'Aeorges où loule pogréssip du linear reliein de la Use de l'anguete de l'apparent de l'appare

Les personnes qui sou haitent rencontrer le commissaire sinquateur pourront le laire solon le calendrar auvent

VILLENEUVE SAINT GEORGES ; Vendred 301531611bie 2016 de 13h30 à 16h30 ...

- Mercredi 19 octobre 2016 de 13130 à 18130 : Samedi 29 octobre 2018 de 9100 à 12100

12h00 Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Patrimoire 22 nu de Balzac 94190 Vileneuvo-Saint-Georges

Balzac 94190 Vitenctivo Sarra-Georgia CHOISY-LE-ROI Samed 8 octobre 2016 de 9 h 4/12/h00-16/de de Wile Service Unbankinje et Foncier Blace Georgia (Pari 34607, Chosy le-Rio Georgia) (Pari 34607, Chosy le-Rio Georgia (Pari 34607, Chosy le-Rio Georgia (Pari 34607, Chosy le-Rio Georgia) (Pari 34607, Ch

A la fin de l'enquête, copie du repport et des conclusions du commissairo enquetour seront tenues à la disposition du public pendant un an à la préfecture du Val-de-Marne ainsi que dans les mairies des communes concernées.

A l'issuo de la procédure, le Préfet du

A l'issire, de la "procédure, le Préfet ou val-de-Merge prépora, par arjeté, préfectoril, une décision d'autorispition ou de roins de la démande présentée par le consaid deportemental du Val-de-Mario.

L'aurèté préfectoral, susveé pottent cuyestire de l'enquêté problegat les la jesumé pris l'enquêté problegat les la jesumé pris l'entragé sooné applierant insis en ligno sur la site internat de la préfecture du Val de Agren pendant un in à l'adresse suverité : http://www.val-de.marie.gov.yf.

Constitution de société

Par acte SSP en date du 02/09/201 a été constitué une société présen les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale :

SCI CANELAS

COMPLETO

Capital: 200 ECROS

Siège, Social: 197. RUE ETIEN

DOLET, 94290 CACHAN

Durés: 23/07/2/08

Objet social: ACHAT LOCATION

RIENE

BIENS GÓTART I M.CANELAS TIAGO GER DEMEURANT 11 RUE DU CLOS SI MICHEL 94550 M.CANELAS ASSOCIER DEMEURANT 11 RUE CLOS SIANT MICHEL 94 M.CANELAS HUGO ASSOC DEMEURANT 11 HUE DU CLOS SI MICHEL 94550

Immatriculation ou RCS de CRETEI

Par acte SSP en date du 30 aout 2 à a été constitué une société préser les caractéristiques surrantes Dénomination apolale :

SCILES HAUTS DE CHATEN

Forme (SC)
Capital (2 COD Euros
Siégie Sopia) (2 25 rue Marc
Berthelot, 94600 CHOISY LE-RC
Durées (9 gns)
Objetanicial (1 abru)sition, la proc
et la "Constitution" de 1500 (1
rimothics)
Gérahi (1 MHUNEAU Bisco, Ce
anguerne Sorue Maccier Barne
Demailscusion du Ros de Crierte

Vocenhandesiddis
Vasamoloo
Posteration Vote
Seculos/Relation/orace
huggepaageggg
Spinos Campadiantes
all hand to
Williamolitchenthers
Name to the state of the state
Sadiologymory
No continuo de la con
in
ементення чет на
(A)
Social managements of the second
Att designment the pro-
4 milantemontmonera/A
sencis)
Varioteincumstas)
suuciaansiaanpoerriki
No.070 Advancements of the Advance o
*Service Participation of the Control of the Contro
//:comm

20 // INDUSTRIE & SERVICES

Jeudi 8 septembre 2016 Les Echos

Damartex veut séduire les jeunes seniors avec une nouvelle griffe

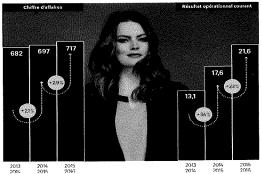
Le groupe de Roubaix vient de reprendre Xandres, une marque belge haut de gamme.

Il veut élargir sa cible de clientes aux 55-65 ans.

pour un montant non communique, la société Xandres, en Belgique, Ulus griffe de vétements hait de gamme (180 curvo de prix mayen) - errire Carolle d'en Grand Dard - resume Fatrick Seghin.

Tre d'affaires de 31 millions d'euros pour 0,7 million d'Ebida, cible les 50 à 69 ans Elle dolt ainsi sevrir de mouvelle vitrine pour Damastex, avec une cherche - esantidit pour avec un des la million de Belgique, note le PDG. Nous nous domain jusqu'à l'éd pour lancer un plan de devioppement, avec sans donne des ouvertures en France, en plan de des ouvertures en France, en Pour augmenuter sa penfiabilité, Damastex a aussi inwest 6 millions d'euros dans une nouvelle échnologie de tri, dans son centre logistique presse de follois L. André de de partie de donné lieu à un plan de départs a donné lieu à un plan de départs volontières de 40 salarités dy a deux onc. Les ventes passent toujours par en catalogue (60 %), devant ses magains (20 %) et internet (10 %).

Les résultats de Damartex En millions deuros, exercices c'os au 30 jum



annonces judiciaires & légales

DIRECTION DES PRESET DU VAL DE L'AUXNE BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES ET DE LA PROTECTION DE L'AUXNOMINEUR! 21/29, AVENUE DU GENERAL CEDEX 01 49 56 000 TWO VALUE AFRICA CONTROLLATION DE L'AUXNE D

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

in cours d'eau langueur de cours d'eau u égule à 103 m (A) ;

Cotte enquête durera 34 yours et se déreulers du lumé 26 expliembre 2016 eu les personnes qui souhaitert rencont du lumé 26 expliembre 2016 eu le commissable conquêteur pourroit faire gélon le calendrier survant :

VILLENEUVE-SAINT- GEORGES	Vendredi 30 septembre 2016 do 13h30 à 16 h30	Direction de l'Aménagement.		
	Marcredi 19 octobre 2016 De 13h30 à 16h30	de l'Urbaniane et du Patrimoine 22 rue de Balzac		
	Samed: 29 octobre 2016 9h00 à 12h00	94190 Villeneuve-Saint- Georges		
CHOISY-LE-ROI	Samed 8 octobre 2018 de 9 h à 12h00	Hôtel de Ville Service Urbanisme et Fonder Place Octobel Péri 94507 Choisy la Rol Codex		

Gréent Service interacteur : Direction des Services de l'Entroprement et de l'Assainissement, inneutité Thalès, 25 ouverture de l'enquête publique et les Gold Palme \$4000 Créent.

LES ECHOS SOCIÉTÉS - LE PUBLICATEUR LÉGAL - LA VIE JUDICIAIRE

Dodo, le roi de la couette, s'attaque au marché des sous-vêtements thermiques

Deux ans après s'être lancé dans la lingerie de nuit, le fabricant de conettes et d'oreillers veut concurrencer Damart.

Pascal Ambrosi —Correspondant à Nancy

— Correspondant & Namy.

Le specialists de la couestre, Dodo, entre sur un mouveau marché, Depuis que liques semaines, les lineatres des grandes surfaces présentent une nouvelle gamme de sous-étements «thermiques» (éte-shirs, débrudeus, leggling-éru) ou noit, pour femmes et hormes, sous la marque Dodo. Un nouveau con-current pour Damart, même s'I technologie est défierente.

Le vpé crialiste movelan des concettes et orielles, fondé en 1937.

propose, lui, des articles double face (coton-laine), tricotés sans couture pour plus de confort. Le style et les précéries sont assurés par la société CIM Style, basée à Caluire (Rhône).

Les produits de CTM Style sont distribués dans 4.000 points de vente répartis dans une trentaine de pays.

Spécialisé dans la lingerie de nuit, il a été repris en juillet 2014, avec sa cinquantaine de salariés, par Dodo. La confection est, elle, sous-traitée, selon les articles, en Tunisie, au Maroc ou en Chine.

Diversification

Dentons Europe s'implante à Téhéran

Dentons est le premier réseau international à entrer en Iran.

Il s'associe avec APP pour ouvrir ce marché de 80 millions d'habi-tants à ses clients.

¥9 a Afoudet

Cest dans TADN de Dentons que de s'implanter dans des pays aux écodes amplanter dans des pays aux écodes années 1880, le réseau interna
tonal d'avocation-è il passé del premier à s'implanter à Moscou pour
conseiller Me Donald's sur sa première o uverture dans la capitale
tausse 7 écte fois, éces en l'an que
Dentosi Lat liguace de pionnier l'has
tausse 7 écte fois, éces en l'an que
Dentosi Lat liguace de promier l'has
membre du réseau avec près de
1.000 avocats professionnels (sur
quelque 10.900 autoal) et 200 associés dans 20 bureaux et 16 pays. Il

doit en effet annoner ee jeudi son association avec le cabinet APP, lave à Tehran et dirigé par Navid Ribhar-Sao, un framo-Japonsid Ribhar-Sao, un framo-Japonsid Ribhar-Sao, un framo-Japonsid Granos frances de Partide de la pratique la rande contre le cou à du necertain nombre de l'égendes » sur le monde des notre le cou à une certain nombre de l'égendes » sur le monde des navients de sanctions internationales lièes su nuclèsite inanien et levees au de sanctions internationales lièes su nuclèsite inanien et levees audébut de ceteannée, « la agration des risques politiques en fran a une particularité du foit de sonctions morranionales de des la faction per sui-time de la company d

jost en 2015 yet un revronmenten mentalfarrek du drot français > Difficultés à surmonter Pas question pour autant de masquer les difficultés, elles sont même brison d'ître de l'implantation de surmonter de l'implantation de surmonter. A commencer par opparaiser une entité pour l'Iran hispant aucun élémentaméricain, à vérifier de ne pas travailler avec l'une des de ne pas travailler avec l'une des des anactions résiduelles, à bein malitiser les use et coutumes dans les négociations, ou enceré se pro-time des des distincts, etc. de l'autantification d



Vaccessore sandanascoppe
Vazyyakumahajaay(czi)
44Thisieleannalassa
SEU SPECIOLOGIAGE
*utpatomen
COMMONICANT ************************************
- Veneziologicamentori
Colomic company

(d.) b Markenalesspootskeppe
eftbaneozzike/Plya. I-r. :ol
- valusahilikkiraaniki
Vegenderanderin Verrammonnahi Vegenderanderin Verrammonnahi Vegenderanderin Verrammonnahi Vegenderanderin Verrammonnahi Vegenderinderinderin Verrammonnahi Vegenderinderinderinderinderinderinderinder
controlls subcools
ohiteeldise vuotes
* Accommonwealth of the Accommonwealth of th
<
arthogomeys skuuxis.
dTTQUARGERENTO.
NOOMARKATAKATA IS

ANNEXE 8c: INSERTION DANS LA PRESSE (« LES ECHOS » DU 29 SEPTEMBRE 2016

de production pour chacun de ses membres ne seront toutefois définisqu'à l'occasion de leur prochaine réunion ministérielle, qui aura lieu le 30 novembre à Vienne. C'est alors seulement que l'accord de limitation sera mis en œuvre. « L'Opep a pris une décision exceptionnelle de l'Opep a fait bondir les cours du pétrole, qui se sont envolés de quelque 5 %, avec un Brent qui est repassé au-dessus des 48 dollars.

Le Dow Jones a progressé de 0,6 %. Les pays de l'Opep se retrouvaient mercredi après-midi pour tenter de trouver un moyen de faire l'espoir d'un accord : l'Iran, la Libye et le Nigeria devraient être autorisés à « produire à des niveaux maximaux qui font sens », avait déclaré le ministre saoudien de l'Energie. Khaled Al Faleh. « C'est une position tout à fait nouvelle, qui marque un rapprochement des points de vue entre l'Iran et l'Arabie saoudite : une mayonnaise est en train de commencer à prendre », décryptait avant l'accord Francis Perrin, président de Stratégies et politiques énergétiques.

Discussions bilatérales

La relation entre les frères ennemis du Moyen-Orient, Arabie saoudite et Iran, était bien au cœur des négociations. « C'est la question centrale », insiste Francis Perrin. Jusqu'à pré-sent, Rivad avait conditionné tout accord à une participation de l'Iran, oarns par jour (moj)j au neu ue 3,6 Mb/j aujourd'hui). Les deux pays, qui ont mené des discussions bilatérales ces derniers jours, n'avaient jamais été aussi près d'un accord, soulignait Francis Perrin, rappelant le précédent de Doha, lorsqu'une volte-face surprise de Rivad avait fait capoter un accord attendu en avril dernier.

Les spécialistes relativisaient toutefols l'impact d'un gel sur les cours. alors que de nombreux pays (dont l'Arabie saoudite et la Russie) n'ont jamais autant produit. Le patron du négociant Vitol estimait, dans une interview à Bloomberg, qu'un gel aux niveaux actuels ne suffirait pas à faire remonter les cours. Le direc-teur de l'Agence internationale de l'énergie, Fatih Birol, a de même rappelé qu'il n'attendait pas de rééquili-brage du marché avant la mi-2017.

annonces judiciaires & légales

PREFET DU VAL-DE-MARNE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES ET DE LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
21/29, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - 94 038 CRETÈIL CEDEX
01 49 56 00 00
www.val-de-marne.gouv.fr

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrèté préfectoral n° 2016/2447 du 27 juillet 2016 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique, sur les communes de Villeneuve-Saint-Georges et Cholsy-le-Rol, pour la construction d'une piste cyclatée et la réhabilitation des berges de Villeneuve-Saint-Georges. La demande d'autorisation présentée de la nomen d'autorisation présentée départemental de Val-de-Marne, relève de la nomenclature des opérations soumises à autorisation figurant au tableau annavé à l'article R. 214-1 du code de l'environnement, sous les rubriques:

3.1.2.0. — Installations, ouvrages, travaux ou activitée conduisant à modifier le profil en long ou le profil en taivers du it mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de coux visés à la utorique 3.1 40. ou conduisant à la vibrique 3.1 40. ou conduisant à la subrique 3.1 40. ou conduisant à la vibrique 3.1 40. ou condui

supérieure ou égale à 100 m (A);

Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par los eaux coulant à plein bords avant débordement 3.1.4.0 - Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes:

[...]

2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (Ö).

Cette enquête durera 34 jours et se déroulera du lundi 26 septembre 2016 au samedi 29 octobre 2016 inclus.

Elle sera conduite par M. Manuel GUILLAMO, commissaire enquêteur. M. Jacques DAUPHIN a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

be dossier visé ci-dessus sera consultable, pendant toute la durée de l'enquéle, à la mairie de Villeneuve-Sendeorges, 22 rue de Balzac. Sincectorges, 22 rue de Balzac. De l'ubbaltant de l'Arbagement, de l'Urbanisme et du Pratimoine, ainsi qu'à la mairie de Choisy-le-Roi, Place Gabriel Péri, Service Urbanisme et Pronder, aux cours et, heures d'ouverture habituelle des services.

Il sera déposé un registre d'enquête à teuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie de Villenauve-Saint-Georges, 22 rue de Batzac, Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Patrimoine, ainsi qu'à la mairie de Choisy-le-Ro, Place Gabriel Péri, Service Urbanisme et Foncier.

Le siège de l'enquête est fixé à la Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Patitimotine, 22 rue Batzac à Villeneuve-Saint-Georges où toute correspondance relative au projet peut être adressée au commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public.

Les personnes qui souhaitent rencontrer le commissaire enquêteur pourront le faire selon le calendrier suivant :

VILLENEUVE-SAINT- GEORGES	Vendredi 30 septembre 2016 de 13h30 à 16 h30	Direction de l'Aménagement,
	Mercredi 19 octobre 2016 De 13h30 à 16h30	de l'Urbanisme et du Patrimoine 22 rue de Balzac
	Samedi 29 octobre 2016 9h00 à 12h00	94190 Villeneuve-Saint- Georges
CHOISY-LE-ROI	Samedi 8 octobre 2016 de 9 h à 12h00	Hôtel de Ville Service Urbanisme et Foncier Place Gabriel Péri 94607 Choisy-le-Roi Cedex

Toute information relative au projet pourra être demandée auprès du conseil départemental du Val-de-Marne, dont le siège est situé Hôtel du département, avenue du Général de Gaulle 94000 Créleil. Service instructeur : Direction des services de l'Environment et de l'Assanicas de l'Environment et de l'Assanicas man moude l'Analés, 25 rue Old Paime 9400 Créteil.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et das conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à la préfecture du Val-de-Marne ainsi que dans les mairies des communes concernées.

A l'issue de la procédure, le Préfet du Val-de-Marne prendra, par arrèté préfectoral, une décision d'autorisation ou de refus de la demande présentée par le conseil départemental du Val-de-Marne.

L'arrêté préfectoral susvisé portant ouverture de l'enquête publique et le résumé non technique seront également mis en ligne sur le site Internet de la préfecture du Val-de-Marine pendant un an à l'adresse suivante : http://www.val-de-marine.gouv.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot. Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 77,78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

LES ECHOS SOCIÉTÉS - LE PUBLICATEUR LÉGAL - LA VIE JUDICIAIRE

P30 p. 36 obs Echos de 29/9/2016

Bruxelles lance une enquête approfondie sur la fusion LSE-DB

BOURSE

En réponse aux craintes de la Commission, les deux Bourses ont dit être prêtes à céder le français LCH.

Cest un nouvel obstacle de taille sur le chemin de la fusion entre la Deuts-che Börse (DB) et le London Stock Exchange (LSE). Mercredi aprèsmidi, la commissaire européenne à la Concurrence, Margrethe Vestager, a annoncé l'ouverture d'une enquête approfondie sur ce projet annoncé en mars, qui donnerait naissance au plus important opérateur boursier du continent. « Nous devons veiller à ce que les acteurs du marché continuent d'avoir accès aux infrastructu-res des marchés financiers à des conditions concurrentielles », justifie-t-elle dans un communiqué. Ce n'est pas une surprise : une telle enquête était attendue en raison de l'importance de l'entité qui verrait le jour.

Les Pays-Bas, la Belgique et le Portugal ont alerté Bruxelles sur les risques de voir leurs places boursières affaiblies. La France a aussi fait part ces derniers mois de ses vives inquiétudes, pointant les risques induits pour la concurrence et la stabilité financière. Les Bourses de ces quatre Etats constituent Euronext, qui verrait apparaître un con-current frontal si la fusion allait à

L'enquête préliminaire de l'exécutif européen relève plusieurs

risques justifiant un examen plus poussé, explique-t-on à Bruxelles. La Commission s'interroge en particulier sur les effets de la réunion des chambres de compensation des deux entités, qui formeraient, avec 150 milliards d'euros, la plus grande réserve de marge au monde. Bruxelles craint que cela ne « supprime la concurrence dans plusieurs domaines, parmi lesquels les obligations, les produits dérivés » et ne soit « préjudiciable aux concurrents sur les marchés de la post-négociation ». Autre réserve : « des risques pour la concurrence » dans les produits dérivés, les actions allemandes et sur le marché du « repo ».

Le siège de la future entité

La Commission a jusqu'au 13 février prochain pour rendre sa décision finale. Mercredi, en réaction, DB et LSE ont affirmé être prêts, si nécessaire, à céder LCH, la chambre de compensation filiale française de LSE, pour passer sous les fourches Caudines de la concurrence. En Allemagne, le gouvernement de la région de Hesse, qui supervise la Deutsche Börse, a indiqué que sa propre enquête, qui doit durer deux mois mais n'a pas encore commencé, « va se dérouler de manière indépendante » de celle de Bruxelles et « en regardant d'autres critères », comme le lieu du siège de la future entité. « Mais on sera amené à tenir compte des concessions que Bruxelles pourrait imposer aux parties et qui pourraient changer la physiono mie de l'ensemble.

- J.-Ph. L et D. P.

		The distribution of the second
		All Despitations are as

	Vocalisasso	
	A.C. PERSON	W. Talking and A.
	TA MILES	
	esterant	
	ttoldali	
	Чантонияйскай	
	Technologica and an analysis a	
	4000 minimum managap	\
	читемпродоманя	gart.
	L) Verblammakling	
	Yugocontain	
	Althouse Actions (Althouse Althouse Alt	
	ValueAdjuredstrabi	
	yuwestinatawica	
	*enuprinciplos	

ANNEXE 8d: INSERTION DANS LA PRESSE (« LE PARISIEN » DU 27 SEPTEMBRE 2016)

publifégal 23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris www.onquetes-publiques.fr Tél : 01.42.96.96.54

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalté-Fratemité PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - Code de l'Environnement -

- Code de l'Environnement Par arrèté préectoral n'2016/202 du 29/08/2016, a été prescrite
l'ouverture d'une enquête publique sur les communes de Champignysur-Mame, Bry-sur-Mame, Villera-sur-Marine et Santeny. Cette enquête
lat suite à la demando d'autorisation présentée par la Société du
Grand Paris pour exploiter un site de maritenance et de remisage des
métres de la Bigne 16 Sud du Grand Paris Express à Champigny-sur-Marine, rue Benoît Frizhon. Cetta installation neilve de la nomerchate
des installations disassées pour le protection de fenvironnement au titra
de la nutrique 2/30, courrise à autorisation.
2/303 Atleiters de réparation et d'entretlen de véhicules et engins à
moteur, y compris les activitées de carrosserie et de follerie.
1, Réparation et entrésen de véhicules et engins à moteur:
2, La surface de l'atteier étant supérieure à 5 000 m² (régime de
fautorisation).

1. Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur ;
a) La surfant de l'atelier d'aunt supérieurn à 5 000 m² (régime de l'autorisation).

Le projet est également concerné par les rubriques 2564-A.2, 4390-2 et 4802-2-a, soumises à déclaration avec contrôle périodique.

Cette enquête durer a 34 jours consécutifs, du lundi 26 septembre 2016 au aamedi 29 octobre 2016 Inclus.

Elle sera conduite par M. Patrice Dunoyer, Directeur des services techniques en retraite, commissaire-enquêteur diulaire et M. Bernard Parach, lygidieur en ubanisme et aménagement en tretraite, commissaire-enquêteur diulaire et M. Bernard for de la contraine et aménagement en tretraite, commissaire de la commissaire et aménagement en tretraite, commissaire et la vise de l'Autorité environnementale, sera mis à la disposition du public, diossier visé c'dessus, pendant toute la durée de l'anquête, aux jours theurse d'ouverture habibules de bureaux au public, dans les marins de Champigny-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Villers-sur-Marne et Santeny, Le public poutra prendre conniéssaire du projet et consigner es coservations dans les registres d'enquête ouvers à cat effet.

Le stêge de l'enquête est liée à la marine de Champigny-sur-Marne, le public poutra être adressée au commissaire-enquêteur, ceraire la loi disposition du public.

Le commissaire-enquêteur recovira le public aux permanences suivantes:

CHAMPIGNY-SUR-MARINE

CHAMPIGNY-SUR-MARNE Hitlel de Villa - Service de l'urbanisme

Lundi 17 octobre 2015 de venue 2016 de 3h00 à 11h30 VILLERE-SUR-MANNE Certae Mutidopa Administratif et Technique - Service de l'urbearisme 10 chemin des Processure 2016 de 8h00 à 11h30 Totae Information relative au projet pourra êtra demandée auprès de 1.4 Socié de 10 cmar Paris - Frameuble « Le Cézarrae » - 30 avenue des finisiers - 93200 SAINT-DENIS A la fin de l'enquêre, copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant en an à la préfecture du Videl-Almae, ainsi que dans les navires des communes concernées. A l'issue de la procédure, le Préfet du Val-de-Marne prendra, per arrêté préfectoral, une décision d'autorisation ou de refus de la demande récentie par la Société du Grand Paris.
L'avis d'enquête publique et la résurise non technique seront mis en ligne sur les les internet de la préfecture : www.val-de-marne.gov.ht/ Publications/ADEP-Aris-Conveture-d-Enquéres-Publiques.
L'avis d'enquête publique et les conclusions du commissaire-enquêteur seront disponibles sur ce même site pendant un an.
EP 16-223

TOUS LES AVIS

DE LA PRESSE RÉGIONALE, DU BOAMP, DU JOUE ET PLUS ENCORE.



PREFEI DU VAL-DE-TERME ET DE LEVYRON-REPENT BUJEAU DES PASTALLATIFAS CLASSES ET DE LA POUTE TO IN DEL EN DE LA POUTE TO IN DEL CONTROL DEL CONTROL DE LA POUTE TO IN DEL CONTROL DEL CONTROL DE LA POUTE TO IN DEL CONTROL DEL CONTROL DE LA POUTE TO IN DEL CONTROL DEL CONTROL DE LA POUTE TO IN DEL CONTROL DEL CONTROL DE LA POUTE TO IN DEL CONTROL DEL CONTROL DEL CONTROL DEL CONTROL DEL CONTROL DE LA POUTE TO IN DEL CONTROL DEL CONTROL DE LA POUTE TO IN DEL CONTROL DE LA POUTE TO IN DEL

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - Code de l'Environnement -

Paraméter précise la communication de la commu

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAL-DE-MARNE

relève de la nomenciature des opérations souvrises à autorisation figurant au tableau annexé à l'article R. 214-1 du code de l'en-viconnement, sous les tubriques :

vicarianat, sous is subrigas i vicarianat, sous is subrigas i vicaria con autorias condusent al modelle is profit in large side profit in teares of il influent dimensional. Herebildand econolisis blandriga al 1450, or cord festal a herebildand econolisis blandriga al 1450, or cord festal a herebildand in manistrational de cours d'esul a herebildand econolisis de cours d'esul superiories ere depte 1100 im (A).

Le fit inhiere d'un cours d'estal est le paser recovert par le seut coulent à plés fibrida avant débondement.

Cette er quête duzera 34 jours et se décou-lers du lundi 28 septembre 2016 au samedi 28 octobre 2016 inclus. Ele sera conduite par M. Harquel GUIL-LAMO, convintsaire emplécus M. Lirques DAUPHIN a été désigné comme commis-saire enquêteur suppléant.

Le donsles visé di-dessus sera consultable, perdant toute la dirée de lenguite. à la mai-de de Villemeure-Saint-Georges, 22 ne de Balza. Direction de l'Amériagement, de l'Urbanisme et du Partimoine, ainsi qui à la maile de Chickyul-Red, l'Hec Gabriel Prit Service Urbanisme et Foncier, aux jours et

il sera déposé tinteghtre d'erapéte a feul-lés non mobles, colé et praghé par le cro-missaire enquêres, à la maitre de Vile-tera-Sairt-Georges, 22 tue de Balzo, Draction de l'Amenagement, de Urba-risme et du Parlmaire, sinsi qu'à la mai-tie de Chichy-le-laj. Pare Gabriel Feil, Service Urbaniume et Forcies.

VILLENELIVE-SAINT-GEORGES
- Vendrech 30 septembre 2016 de 13430
- Mercredi 19 octobre 2016 de 13430 à
16130

16130 - Sarneti 29 octobre 2016 de 8600 à 12500 Direction de l'Amériagement, de 105ta-risme et du Patrinichie 22 rue de Balzac 84190 Villemeuve-Saint-Georges

CHOISY-LE-ROI - Samed: 8 octobre 2016 de 0 h à 12h00 Hird de V&c Service Litturisme et Foncier Piece Babriel Péri 94607 Cholsy-le-Roi Cedex

Toute information relative au projet pourra être demandée augalis du conseil départe-mental du Val-de-Harne, dont le siège est situé Hotel du département, aver ue du Orinéral de Gaulle 84000 Détal. Service in-trusteur : Direction des Services de l'Envi-rencement de la Massilla command invent.

A l'asue de la procédure, le fréfet du Val-de-Marne prendra, par arrêté préfectoral, une décision d'autorisation ou de refus de la demande présentée par le conseil départé-ment al du Val-de-Harne.

L'arrèté préfectoral susvisé portant ouver-ture de l'enquête publique et le résurné non technique sorant également mis entigre sur le site internet de la préfecture du Val-de-Harrie pendant un an l'adresse sai-vante : Intip élywwyst-de-marrie gouvit

Avis divers

PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L'ACTION DEPARTEMENTALE MISSION DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

EXTRAIT DE LA DECISION N° 2016/8

Réunie le 13 septembre 2016, la Commis-sion Départementale d'Aménagement Commercial du Val de Marne a occordé à la société

SOLOREC

l'autorbation de procéder à la création d'une mayence unité commerciale d'une sus-face de vente de 2 800m² au sein du centre commercial de Créteil-Soleil à Créteil

Escécution de cette formulité fait l'objet d'une mention su recteil des actes admi-nistratifs de la préfecture.

société

TAT TECHNOLOGIES

BARL aucaphalde 3,438,000 Euros Siège social: 15 bis rue Frédèric failot Curie 944,00 VITRY SUR SEINE 524,556,791 NOS CRETEL

Le 22 Jul 2016, IME a décide de téchire le capital social par vide d'arrachistin de 6,600 parts sociales pour le ramere à la sorme de 27 PROGOE una sous bondition suspensive d'absence d'opposition. Le debit d'opposition ouvert aux creanites de 30 juine au creatie d'absence d'absence d'apposition Le debit d'opposition ouvert aux creanites de 30 juine à comptet du dépit augréfie soit le 18 Juilet 2016.

Le 20 aout 2016, IAOE a constaté, et l'ab-sence d'opposition, intélection definitive du capital social, qui a été ramoné de 3.438.000 fures à 2.778.000 Eures.

Mention faite au RCS de CRETEL

Rectificatif suite à l'annonce parue le 23/09/2016, concernant la société:

MARKET EXPRESSE

AL PRIMEUR

EURL zu capital de 100 Euros Sliège social 12, rue Paul Hochart 84550 Chevilly Larue RCS N +534878762 de CRETEIL

L'AGE du 23 (09/2016 a décidé de nomme gérant Mme ASOELAIN Kébuda, demeu nat 12, RILE Paul Hayhari 84/550 Chevál Lauva a comptió du 30 Septembe 2011 en remplacement de MR ABDELATI Smain demissionnaire. Mention sera faite au RCS de CRETEL démissionnaire. 1 sera faite au RGS de CRETEIL.

Pour faire paraître vos ANNONCES LEGALES dans

Le Parisien

L'OFFICE DES **FORMALITÉS**

Une seule adresse 30-32 bd de Sébastopol

Annonces judiciaires et legales sur toute la France Fornalites legales de creation et modification de socieles Domiciliation commerciale

TH 01 44 54 54 52 Fax. 01 44 54 52 34 www.formalites.fr

immobiler villegiskire





ACHETEZ EN LIGNE VOTRE ANNONCE DANS LE PARISIEN

- Rédigez et mettez en forme vos annonces.
 Visualisez immédiatement votre commande.
 Payez en ligne par carte bancaire en toute sécurité.
 Recevez un justificatif de parution et une facture par mail des publication de votre annonce dans le journal.

sur notre site du Parisien www.annoncesleparisien.fr

pour plus de renseignements, contactez-nous au 01-40-10-56-56

ANNEXE 9a: AFFICHE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

- Code de l'Environnement -

Par arrêté préfectoral n° 2016/2447 du 27 juillet 2016 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique, sur les communes de Villeneuve-Saint-Georges et Choisy-le-Roi, pour la construction d'une piste cyclable et la réhabilitation des berges de Villeneuve-Saint-Georges. La demande d'autorisation présentée, au titre de la loi sur l'eau par le Conseil départemental de Val-de-Marne, relève de la nomenclature des opérations soumises à autorisation figurant au tableau annexé à l'article R. 214-1 du code de l'environnement, sous les rubriques :

- 3.1.2.0. – Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A);

Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à plein bords avant débordement

- 3.1.4.0. – Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes :

[...]

2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (D).

Cette enquête durera 34 jours et se déroulera du lundi 26 septembre 2016 au samedi 29 octobre 2016 inclus. Elle sera conduite par M. Manuel GUILLAMO, commissaire enquêteur. M. Jacques DAUPHIN a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier visé ci-dessus sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges, 22 rue de Balzac, Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Patrimoine, ainsi qu'à la mairie de Choisy-le-Roi, Place Gabriel Péri, Service Urbanisme et Foncier, aux jours et heures d'ouverture habituelle des services.

Il sera déposé un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges, 22 rue de Balzac, Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Patrimoine, ainsi qu'à la mairie de Choisy-le-Roi, Place Gabriel Péri, Service Urbanisme et Foncier.

Le siège de l'enquête est fixé à la Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Patrimoine, 22 rue Balzac à Villeneuve-Saint-Georges où toute correspondance relative au projet peut être adressée au commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public.

Les personnes qui souhaitent rencontrer le commissaire enquêteur pourront le faire selon le calendrier suivant :

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Vendredi 30 septembre 2016 de 13h30 à 16 h30 Mercredi 19 octobre 2016 De 13h30 à 16h30 Samedi 29 octobre 2016 9h00 à 12h00	Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Patrimoine 22 rue de Balzac 94190 Villeneuve-Saint-Georges
CHOISY-LE-ROI	Samedi 8 octobre 2016 de 9 h à 12h00	Hôtel de Ville Service Urbanisme et Foncier Place Gabriel Péri 94607 Choisy-le-Roi Cedex

Toute information relative au projet pourra être demandée auprès du Conseil départemental du Val-de-Marne, dont le siège est situé Hôtel du département, avenue du Général de Gaulle 94000 Créteil. Service instructeur : Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement, immeuble Thalès, 25 rue Olof Palme 94000 Créteil.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à la préfecture du Val-de-Marne ainsi que dans les mairies des communes concernées.

A l'issue de la procédure, le Préfet du Val-de-Marne prendra, par arrêté préfectoral, une décision d'autorisation ou de refus de la demande présentée par le conseil départemental du Val-de-Marne.

L'arrêté préfectoral susvisé portant ouverture de l'enquête publique et le résumé non technique seront également mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-de-Marne pendant un an à l'adresse suivante : http://www.val-de-marne.gouv.fr

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE 30 OCTOBRE 2016

ANNEXE 9b: CERTIFICAT D'AFFICHAGE DE CHOISY-LE-ROI



Hôtel de ville place Gabriel Péri 94607 Choisy-le-Roi Cedex tél: +33 (0)1 48 92 44 44 www.choisyleroi.fr

SERVICE ACCUEIL COURRIER Affaire suivie par : Valérie SURAULT-DOUARD Tél.: 01 58 42 47 30 Courriel: courrier@cholsyleroi.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je, soussigné Didier Guillaume, Maire de la Commune de Choisy-le-Roi, atteste que l'arrêté préfectoral n°2016/2447 du 27 juillet 2016 portant ouverture de l'enquête publique relative à la construction d'une piste cyclable et à la réhabilitation des berges de Villeneuve-Saint-Georges a été porté à l'affichage, dans les panneaux administratifs de l'hôtel de ville et répartis sur la Commune, à la vue du public à partir du 2 septembre 2016.

À Choisy-le-Roi, le 27 Septembre 2016

Le Maire

Pour le Maire de Choisy-le-Roi et par délégation. Christophe RICHARD

Directeur General de Services

1
Company of the Compan

ANNEXE 9c: CERTIFICAT D'AFFICHAGE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES



CERTIFICAT D'AFFICHAGE ENQUETE PUBLIQUE

Je soussignée Madame Sylvie ALTMAN, Maire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, certifie que l'avis d'enquête relatif à :

la construction d'une piste cyclable et à la réhabilitation des berges de Seine de Villeneuve-Saint-Georges,

a été affiché, à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges, à la Direction de l'Aménagement de l'Urbanisme et du Patrimoine (22 rue de Balzac - 94190 Villeneuve-Saint-Georges) et sur l'ensemble des panneaux administratifs de la Ville, à compter du 9 septembre 2016, et ce pendant toute la durée de l'enquête du 26 septembre au 29 octobre 2016 inclus.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

3 1 OCT. 2016

Madame la Maire

Sylvie ALTMAN,

		vylensewopizzanijedza
		*Signamanninakranji
		Vagoreequiveeningo
		i consissationationation
		A Coccombination of the Parties of t
		- Vage british domine
		де
		empi Sembabaline _{stati}
		Samoonijookaayo)
		Sample Will-paramentered Life
		Valuestonatonicos
		- V _{oj} skemácniktálák) – V _{ojsk} eme
		* Vagasinesis valuation of the state of the
		Variannaare sammaneera
·		REQUESTED ATTEN
		American de de des de des de des de
		paceaconoral (LCC)
		4,correndonacia;
		Sany) at fabbility (santing)

ANNEXE 10: LETTRE DE MME ALTMAN MAIRE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

LIBERTÉ ÉGALITÉ PRATERNITÉ



- 4 JUIN 2013

Monsieur Christian FAVIER Président du Conseil Général du Val-de-Marne Hôtel du Département 21/29 avenue du Général de Gaulle 94054 Créteil

Service: DEVELOPPEMENT DURABLE
Affaire suivie par: Laure HEUOEBAERT
Numéro de ligne directe: 01.43.86.38.66

Toute la correspondance doit être adressée à Madame le Maire en rappelant les indications et-dessus

> Villeneuve-Saint-Georges, Le - 4 JUN 2013

REF: IL/LH

Objet: Sollicitation de M Huot, Villeneuvevois, concernant les travaux réalisés par le Conseil Général du Val-de-Marne sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges

Monsieur le Président,

Suite à plusieurs échanges avec vos services concernant les courriers de M Huot, villeneuvois se réclamant de l'association « les Amis de la Terre », je souhaitais vous faire parvenir une copie des courriers qui lui ont été récemment adressé par le Secrétaire général de la Préfecture du Val-de-Marne et mes services. En effet, Mr Huot sollicite très régulièrement la ville sur les projets menés. Il a récemment sollicité le Conseil général au sujet des travaux des berges de Seine à Villeneuve-Saint-Georges.

L'ensemble de ces demandes est réalisé au nom de l'association des « Amis de la Terre du Val de Seine ». Or, cette association n'est pas déclarée et n'a donc ni capacité juridique, ni personnalité morale. De plus, cette structure n'est pas membre de l'association des « Amis de la Terre » et n'appartient donc pas à son réseau.

Dans ces conditions, et en l'absence de régularisation de cette situation, notre ville ne souhaite pas répondre à une structure dont le nom crée une confusion avec une structure officielle et qui pourrait laisser croire que les « Amis de la Terre du Val de Seine » appartient au réseau précédemment évoqué et le représente localement.

Devant les incessantes demandes de Mr Huot, qui par ailleurs interpelle très souvent de manière incorrecte nos services, nous avons donc choisi de nous dispenser de répondre à nombres d'entre elles. J'invite donc vos services à adopter une attitude réservée face aux demandes de M Huot et à examiner les courriers ci-joints. Ils peuvent également prendre attache avec mes services afin de travailler conjointement à des réponses cohérentes aux nombreux sollicitations et courriers de Mr Huot.

Téléphone : 01 43 86 38 00 - Télécopie : 01 43 89 84 88 Hôtel de Ville - Place Pierre Sémard - 94191 Villeneuve-Saint-Georges CEDEX

(Imperementation)
* Iguniétzígánéssijó
TLISCENSPARENCESS
Middley.
edanoprofostusación,
- ALLON MARKET STATE OF THE STA
Sample and managements (Sylventering Sylventering Sylvent
Machine Maria Caracteria
Mato-Poteconsussi
Supplies and interesting
CONTRACTOR ACTIONS AND ACTION ACTION AND ACTION ACTION AND ACTION ACTION AND ACTION AC
6.1
POS STATEMENT STATEMENT OF STAT
Negogia de construir (Negogia de Construir (
Valezy/szidődészákogyű
Same and the same of the same
enthergogistics-country.
eff/neceptoani/Phs.
- ATTOMICANICATION -
oselles and selections and selections and selections are selected as the selection of the s
Vyvettechnologisterilezisis
spirite proposition of the second state of the

ANNEXE 11: DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (Val-de-Marne)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016 – N°5

HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE – Développement durable

Avis du Conseil municipal sur l'enquête publique relative à la construction d'une piste cyclable et à la réhabilitation des berges de Villeneuve-Saint-Georges

NOTE DE PRESENTATION

Le projet d'aménagement d'une piste cyclable le long des berges de Seine à Villeneuve-Saint-Georges est inscrit dans le Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables du Conseil départemental du Val-de-Marne.

Cet aménagement des berges de Seine réalisé par le Conseil départemental du Val-de-Marne sur le territoire de Villeneuve-Saint-Georges s'inscrit dans un projet de continuité en liaison douce de Paris à la Seine Amont. Sur Villeneuve-Saint-Georges, ce projet s'inscrit dans un contexte urbain très contraint et concerne un linéaire de deux kilomètres, du quartier de Villeneuve Triage à la gare RER Villeneuve-Saint-Georges.

L'aménagement a été conçu non seulement comme une liaison douce, mais également dans une optique de reconquête et de renaturation du fleuve en milieu urbain, conformément au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Deux tronçons sont désormais achevés :

- tronçon aval : depuis l'allée Charles Benoît jusqu'à la limite communale avec Choisy-le-Roi ;
- tronçon amont : de la piste des Marronniers jusqu'à la gare de Triage ;

Un tronçon central, face à la gare RER de Villeneuve Triage, est programmé pour 2016/2017.

La réalisation de ce tronçon, en particulier, en interaction avec la Seine, est concernée par les dispositions du Code de l'Environnement et fait l'objet d'une enquête publique qui se tient du 26 septembre au 29 octobre 2016.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de :

PRENDRE ACTE et EMETTRE un avis favorable et prendre acte du contenu du dossier d'enquête publique;

ANNEXE 12: PROCES-VERBAL

Procès-verbal de synthèse :

A l'issue de l'enquête publique relative à la :

Loi sur l'eau : réalisation d'un itinéraire cyclable et réhabilitation des berges à Villeneuve-Saint-Georges et Choisy-le-Roi (94) qui a duré 34 jours consécutifs du lundi 26 septembre 2016 au samedi 29 octobre 2016 inclus, après réception du public lors des permanences à la direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Patrimoine de la ville de Villeneuve-Saint-Georges 22, rue de Balzac :

- Le vendredi 30 septembre 2016 de 13 heures 30 à 16 h 30 ;
- Le mercredi 19 octobre 2016 de 13 heures 30 à 16 heures 30 ;
- Le samedi 29 octobre 2016 de 9 heures 30 à 12 heures ;

et en l'Hôtel de Ville de Choisy-le-Roi, place Gabriel Péri (service Urbanisme) :

- Le samedi 8 octobre 2016 de 9 heures à 12 heures.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18-2ème alinéa du code de l'environnement, le commissaire enquêteur a dressé le présent Procès-Verbal de Synthèse, représentant l'ensemble des courriers et observations recueillis au cours de cette enquête en demandant au Maître d'ouvrage, la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement du département du Val-de-Marne, 25 rue Olof Palme, à Créteil, de produire dans les 15 jours un mémoire en réponse.

Ce Procès-verbal lui est remis ce jour en mains propres, ou à son représentant qualifié.

Les deux registres mis à la disposition du public ont recueilli 12 observations (écrites et courriers) s'attachant, soit à approuver le projet, soit à le remettre en cause, soit à en souhaiter des aménagements. 3 articles non signés et sans objet avec l'enquête ont été collés sur le registre de Villeneuve-Saint-Georges.

M. Huot, président de l'association «les Amis de la terre du Val de Seine» a adressé 3 courriers au domicile du commissaire enquêteur avant l'ouverture de l'enquête. Plus de la moitié de ses remarques ne concernent pas l'objet de l'enquête publique. Seules les remarques concernant l'enquête publique ont été prises en compte dans l'observation n°12.

Les observations des autres personnes ont toutes été reprises dans leur globalité pour permettre au Maître d'ouvrage de formuler, à la suite, son avis et ses commentaires dans ce délai de 15 jours. Elles sont complétées à la suite par celles formulées par le commissaire enquêteur.

Cinq Personnes Publiques Associées ont bien voulu répondre après avoir été consultées sur le Projet. Seules deux PPA, la Fédération Interdépartementale de la Pêche et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) émettent deux réserves. La Fédération de la pêche recommande de « laisser des zones propices à l'activité de pêche : surfaces entre 1 et 2 m², sans végétation, planes, et facilement accessibles » et l'ONEMA propose de contrôler deux fois par an les berges réaménagées.

Enfin M. Charles Knopfer, maire-adjoint chargé de l'urbanisme à Villeneuve-Saint-Georges a reçu le commissaire enquêteur le 21 octobre dernier.

A l'issue de ce mémoire en réponse, le commissaire enquêteur apportera sous chacune des remarques son appréciation dans le cadre de son rapport.

A Créteil, le 7 novembre 2016

Pour Monsieur le Directeur des Services de l'Environnement et de L'Assainissement du département du Val-de-Marne Le commissaire enquêteur

Manuel GUILLAMO